

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE VERVINS
COMMUNE DE LA FLAMENGRIE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Etaients présents : Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX, Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE, Odile CAPLAIN, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Pierre ALLONSIUS, Agnès ROUSSEAUX, Alain THIEFAINE, Vanessa DELCOUR, Jean-Charles COUPEZ

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT

Présentation de Madame Marie VASSEUR : le maire Jean Fourdrignier a tenu à la présentation de la nouvelle « ATSEM » dans la classe de Madame Fontaine. Madame Vasseur a été embauchée en remplacement de Madame Thomas qui a fait valoir ses droits à la retraite ; elle a commencé son service depuis le 1^{er} septembre et elle assure également l'accompagnement dans le bus scolaire. Beaucoup d'entre nous la connaissent compte-tenu qu'elle habite la commune et qu'elle a déjà travaillé à l'école. L'ensemble des conseillers lui souhaite la bienvenue et bon courage.

Marie Determe est nommée secrétaire de séance.

Délibération concernant l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021.

Il n'y a aucune question. Le P.V. est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la signature d'une convention avec le Département de l'Aisne pour l'implantation d'une benne à verre.

Le maire rappelle que pour donner suite au changement prévu pour le ramassage des emballages en verre, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre va mettre à la disposition de la commune 4 bennes à verres. Il nous appartient de trouver des emplacements adéquates pour leurs installations. (nuisances sonores, olfactives...)

En ce qui concerne le centre du village, 2 bennes seront installées :

- Une sur le parking situé sur la RN à côté du « 40 »
- Une sur le parking situé dans la rue du Presbytère à côté de la petite salle des fêtes.

Il ne nous sera pas possible actuellement d'en installer une au hameau de la Haie Payenne, la commune ne possédant pas de terrain.

En ce qui concerne le hameau d'Haudroy, la seule possibilité est le parking situé sur la RD 285 au PR4 + 170 mais qui est propriété du Département de l'Aisne.

Après différents échanges avec les services départementaux et appui de notre Conseillère Départementale et du Président du Conseil Départemental, la commune a obtenu l'accord pour faire installer la benne à verres sur ce parking.

Cependant, la commune doit signer une convention avec le Département et s'engager à réaliser l'implantation sous son entière responsabilité, à entretenir l'aire de dégagement et au besoin à procéder à la remise en état des lieux en cas de suppression de l'aménagement.

Le Maire doit donc obtenir votre autorisation pour signer la convention présentée avec le Département de l'Aisne.

Vanessa : peut-on faire appel à la population de la Haie Payenne pour trouver un emplacement chez un particulier ?

Oui, mais après repérage, il n'y a pas de terrain qui pourrait convenir (surtout à cause des nuisances), mais tout est possible.

D'autre part, la convention sera signée pour un temps indéterminé.

Il n'y a plus de question.

Tout le monde est d'accord pour autoriser le maire à signer cette convention

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 27 heures

Afin de pourvoir au remplacement de l'ATSEM qui a fait valoir ses droits à la retraite et en attendant le recrutement d'une nouvelle ATSEM, il est nécessaire de créer un poste « d'adjoint technique » à compter du 1^{er} octobre 2021.

Il n'y a plus question. La création de poste est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant les récompenses pour les élèves ayant réussi leurs examens

L'an passé et à cause de la pandémie, la remise des récompenses pour les examens n'a pas eu lieu. Cette année et après diffusion dans le magazine de la commune, un certain nombre d'élèves se sont inscrits en mairie après la remise de leurs diplômes. Contrairement à la délibération du 1^{er} avril 2019, nous n'avons pas mentionné l'obtention d'une mention pour la récompense.

Il est donc suggéré de donner un cadeau aux élèves ayant réussi leurs :

- Brevet
- CAP
- BAC
- BEP
- BTS
-

Vanessa : il faut mettre une date butoir pour les inscriptions

Date retenue : 31 octobre 2021

Nous précisons sur la délibération que cette année et à titre exceptionnel il ne sera pas nécessaire d'avoir obtenu une mention pour recevoir le cadeau

Résultat du vote : 1 abstention
 14 Pour

Maisons fleuries : apparemment, il n'y jamais eu de délibération concernant les récompenses

14 personnes ont participé au concours :

- 11 au niveau des jardins
- 3 au niveau des façades

Les groupes qui devaient noter sont passés chez tous les concurrents. Stéphane a tout comptabilisé.

Après discussion, il semble nécessaire de distinguer les 2 catégories et le montant des lots serait de :

- Façade : 1^{er} prix 50 €
- 2^e prix 40 €
- 3^e prix 30 €

- Jardin : 1^{er} prix 50 €
- 2^e prix 40 €
- 3^e au 11^e prix : 30 €

Les lots seront faits sous forme de bons d'achat à prendre chez « Clara »

Tout le monde est d'accord et la délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération concernant la DM 1 de 2021

Cette décision va permettre des ajustements comptables mais ne change en rien le B.P.

FONCTIONNEMENT

- 60628 autres fournitures non stockés :	+ 500)	
- 6283 frais de nettoyage des locaux :	+ 2 600)	+ 6 100
- 6218 autres personnels extérieurs :	+ 3 000)	
- 6411 personnel titulaire	- 3 000)	
- 615211 bâtiments publics :	- 3 100)	- 6 100

INVESTISSEMENT

- 2033 frais d'insertion	+ 700)	
- 3184 mobilier	+ 100)	+ 800
- 020 dépenses imprévues	- 800)	- 800

Il n'y a aucune question et la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Présenté par Jean Fourdrignier :

En information : en ce qui concerne le « 40 », l'architecte a été nommé. Il s'agit de Monsieur Michaux dont le cabinet d'architecture se situe à Avesnes. Il a déjà réalisé un mémoire technique. Un exemplaire est donné à tous les membres du conseil afin que chacun puisse étudier les différentes propositions. D'autre part, une rencontre a eu lieu avec Mr Lathuliere (ADICA) et Mr Gilleron (ETBE), Mr Michaux (architecte) Mr Allonsius, Mr Bertrand et Mr Fourdrignier pour la 1^{ère} réunion de lancement.

Les premières études concernant l'amiante, le plomb... vont être réalisées.

Subventions : pour l'instant nous avons une réponse positive pour les 30 % de l'état pour l'ascenseur.

Des relances ont été faites auprès de la sous-préfecture ; pas de réponse à ce jour.

Pour les subventions auprès de la région, les commissions d'attribution ne sont toujours pas mises en place... donc en attente.

Participation citoyenne : il y a un peu de flottement entre « les gendarmeries ». C'était normalement la brigade de Sains Richaumont qui avait la charge du dossier, mais après dissolution de cette brigade, c'était la brigade de la Capelle qui reprenait le flambeau, mais à nouveau, le dossier a été rendu à la brigade de Sains Richaumont. Donc, il est urgent d'attendre.

Vidéoprotection : 2 sociétés ont été contactées. Nous attendons toujours le résultat qui normalement ne devrait plus tarder.

Jean Patrice : y-a-t-il des réfections de route prévues avant la fin de l'année ? il y a également des trous dans la rue du Chéneau.

OUI : les travaux vont commencer à la Borne du Nord ; c'est la société Eiffage qui a été retenue et la commande a été passée. Pierre Allonsius est au courant pour la rue du Chéneau et le nécessaire va être fait.

Décoration de Noël : dossier présenté par Stéphane

Il a fait le tour de la commune avec Pierre afin de repérer tous les pylônes électriques qui pourraient être équipés de prises et de décorations.

A prévoir :

- 12 prises sur la nationale
- 3 prises à Haudroy
- 3 prises à la Haie Payenne

Il a rencontré 4 sociétés. Elles sont toutes à peu près le même matériel. La dernière société rencontrée fait du reconditionné, mais n'a pas de décoration de 1 m 50, ce qui peut être gênant pour les hameaux, car il a été conseillé d'y mettre du 1 m 50 et 2 m 50 sur la nationale.

Jean-Charles : préfère l'achat à la location car si la garantie est moindre compte-tenu de la qualité actuelle des produits, nous ne risquons rien. Il faut savoir également qu'à la fin de la location, nous devons rendre le matériel ou reverser une soule (environ 230 €).

Jean Fourdrignier : propose un tour de table

Agnès : OK pour le village et les hameaux

Jean Patrice : c'est l'occasion de faire quelque chose de gai : OK

Sandrine : OK

Vanessa : double OK

Jean-Charles : OK (mais pour l'achat)

Alain : OK

Isabelle : OK

Monique : OK

Delphine : OK

Jean Noël : OK

Marie : OK

Pierre : OK

Tout le monde est d'accord. 0

Distribution du bulletin communal : l'édition est pour ainsi dire terminée. La distribution est fixée à samedi ou dimanche.

Mutuelle du personnel (Marie)

En 1994, la commune a pris une délibération permettant la prise en charge à hauteur de 15 % du montant des cotisations de mutuelle. La seule mutuelle concernée était la Mutuelle Générale des Collectivités Locales devenue aujourd'hui M.N.T. A compter du 1^{er} janvier 2025, toutes les communes devront participer à la prise en charge du risque « prévoyance » et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque « santé ». Il serait utile de réfléchir à cette question, en sachant qu'il serait peut-être nécessaire de contacter tous les agents afin de leur proposer peut-être cet avantage tout en sachant que certains d'entre eux bénéficient d'un contrat groupe avec leur conjoint. La question sera de nouveau à l'ordre du jour lors du prochain C.M..

Repas des Anciens :

125 personnes à contacter + un certain nombre de conjoints

15 conseillers municipaux avec les conjoints

La grande salle ne contient que 160 personnes

Que faisons-nous pour l'année 2021.

Jean : précise que l'association « La Flamengrie Ensemble » va peut-être faire le repas de la Saint Eloi, et ceux sont les mêmes personnes qui sont concernées. Donc il serait peut-être utile de reporter le repas des anciens à début 2022. Tout le monde est d'accord.

Vanessa : pourrait-on envisager de nettoyer les chemins de promenade ? des habitants de la commune, utilisateurs de ces chemins seraient prêts à mettre la main à la pâte.

Pierre : pour l'instant, les chemins n'ont pas été nettoyés car les ouvriers communaux ont fait en priorité les bas-côtés des routes. Les chemins vont être faits.

Odile : il y a beaucoup de demandes et même pour les motos et les quads.

Pierre : les chemins sont abîmés par les engins à moteur. Quand ils sont accessibles, il faut les laisser propres pour les marcheurs.

Agnès : il faudrait pouvoir interdire le défilé des gros 4 X 4 qui détruisent tout.

Odile : peut-on trouver un compromis entre tout le monde

Pierre : voir pour mettre les chemins de randonnée en voie pédestre

Jean : il faudrait faire un inventaire complet des passages et faire un distinguo entre eux

Jean Patrice : a fléché le chemin du Poilu, mais il n'est plus accessible derrière la Pierre d'Haudroy, il a été défoncé par les quads, tracteurs, 4 x 4..

Jean Charles : c'est peut être un peu tard pour faire un nettoyage

Pierre : un passage a été fait en début d'année

Jean Noël : y-a-t-il des plans des chemins

Pierre : on pourrait faire une commission de randonnées

La question reste en suspens.

La séance est levée à 20 h 45

La Secrétaire,

M. DÉTERME

